

## Changement de nom et de logo pour les RAM

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle est impactée par la réforme des modes d'accueil abordée dans la loi ASAP.

En effet, les Relais Assistants Maternels (RAM) seront désormais appelés **Relais Petite Enfance (RPE)**. La dénomination Relais Petite Enfance, plus large et généraliste, devrait permettre à chaque public (parents et professionnels) de se sentir légitime à fréquenter l'établissement.

En parallèle, avec cette réforme, les professionnels de la garde d'enfants à domicile pourront dorénavant, également, fréquenter les Relais, en plus des assistants maternels.

Des ordonnances devraient paraître en 2021 permettant de préciser l'application des dispositions de la réforme. Cependant, l'appellation Relais Petite Enfance est déjà utilisée par bon nombre d'équipements depuis quelques années sur le territoire français ; la CAF accepte l'utilisation de l'appellation RAM ou RPE indifféremment, en attente d'une harmonisation nationale apportée par la loi ASAP.

Au sein de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, il est proposé de changer, en plusieurs étapes, la dénomination des 4 RAM :

- informer largement les habitants et le public des établissements du changement de nom ;
- apporter les modifications dans les éléments de communication : flyer, dossier d'inscription, logo... ;

L'objectif est d'arriver à une appellation "Relais Petite Enfance" courant 2021.

En parallèle, les logos des 4 Relais ont récemment évolué. Vous pouvez les retrouver ci-dessus.